



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un appel à manifestation d'intérêt pour aider les territoires à lutter contre la désertification vétérinaire

Paris, le 24 janvier 2022

Afin de lutter contre le manque de vétérinaires en zones rurales, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et vétérinaires et les collectivités ont engagé une feuille de route dont un point d'avancement a été présenté le 28 octobre dernier. Celle-ci poursuit son déploiement avec le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de diagnostics et de plans d'actions territoriaux. Tout territoire désirant agir pour lutter contre la désertification vétérinaire à son échelle peut donc déposer dès à présent sa candidature auprès de l'Ordre national des Vétérinaires.

Si le métier de vétérinaire fait toujours autant rêver une partie de la jeunesse, certains territoires manquent de praticiens en particulier dans les zones rurales. Cette question est prégnante pour la détection précoce des maladies, le suivi de la performance sanitaire et économique des filières animales mais également plus globalement le maintien des activités agricoles et l'attractivité des territoires.

Dans le cadre de la feuille de route commune pour lutter contre le manque de professionnels en zones rurales, le CNOV, la SNGTV, le SNVEL, l'APCA, la FNSEA et GDS France¹ initient, avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, un appel à manifestation d'intérêt permettant d'aider les territoires à lutter contre la désertification vétérinaire.

Le principe est de permettre à six territoires volontaires (peu importe leur échelon) de bénéficier d'un diagnostic de leur situation (évaluer sur le plan qualitatif et quantitatif l'offre vétérinaire et la demande des élevages) et de co-construire un plan d'actions adapté à leurs besoins.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être transmis au Conseil National de l'Ordre des vétérinaires **au plus tard le 15 mars 2022** et répondre aux exigences définies dans le document disponible sur leur site. Les candidats seront informés de leurs sélection entre le 22 et le 29 mars 2022.

Le comité de pilotage national qui statuera sur les dossiers reçus, a construit le dispositif en cherchant à privilégier le portage collectif et local du diagnostic et du plan d'action par toutes les parties prenantes (administration, filières agricoles, vétérinaires et collectivités territoriales), dans l'intérêt général du territoire. Seule la motivation commune de ces différents acteurs est de nature à produire des actions pérennes et des effets durables sur le maillage territorial des vétérinaires en zones rurales.

¹ Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Fédération Nationale des Groupements de Défense Sanitaire (GDS France), Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV), Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL), Conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV)

Au-delà de cet appel à manifestation d'intérêt, et dans le cadre de la feuille de route, toute collectivité (ou groupement) peut mettre en place une politique d'attractivité et de soutien aux vétérinaires disposant d'une habilitation sanitaire et assurant la continuité et la permanence des soins aux animaux d'élevage.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Agri_Gouv